

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° ARR082024

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,
Vu les travaux de démolition du mur route du Col du Bouchet par les agents communaux,
Considérant la nécessité de sécuriser cette portion de la route du Col du Bouchet

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation sera réduite du 27 Février au 29 Février 2024 sur la RD 53 du numéro 1357 au 1463 route du Col du Bouchet.

ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée sera mise en place la commune de Villemontais.

ARTICLE 3 : Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie de VILLEREST (Loire)
- Entreprise EIFFAGE de PERREUX

Fait à Villemontais, le 26 Février 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME

